

2.4 Procédure d'attribution des brevets

Cas particulier des anciens licenciés de la FFVL qui viennent à la FFP : un licencié FFVL une année antérieure, titulaire du brevet de pilote FFVL et qui souhaite prendre une carte fédérale FFP, doit faire l'objet de l'attribution du brevet de pilote sur le compte rendu mensuel.

Le directeur technique est le seul habilité à juger de cette équivalence.

Carnets de vols : il est demandé que la page "attribution des brevets" qui a disparu des carnets de progression soit à nouveau éditée.

III) MATERIEL

Les matériels ayant beaucoup évolué ces 2 dernières années dans les domaines de la sécurité et performance, l'utilisation des ailes de saut est fortement déconseillée en école ou en perfectionnement. C'est cette évolution qui a permis de faire chuter le taux des accidents.

La proposition de rendre obligatoire l'apprentissage de la sellette de pilotage avant l'attribution du brevet B, n'est pas retenue.

IV) FORMATION DES CADRES

L'évolution du matériel, les critères de sécurité retenus, la volonté d'améliorer encore l'image de marque par la qualité de l'enseignement dispensé, permettent de dire que l'encadrement d'une séance école doit être aussi compétent sur l'un ou l'autre poste de travail (décollage et atterrissage) :

La qualification de moniteur régional est donc supprimée et seuls seront formés des moniteurs fédéraux.

La procédure reste inchangée : 6 mois de mise en formation par un directeur technique d'école - 15 jours ou 3 fois 5 jours de formation et examen.

V) COMPETITION

Le SEJS ayant attribué la délégation relative du parapente à la FFVL, la FFP n'organisera plus le Championnat de France, excepté le Championnat de France Cadet (12/16 ans)

Par contre, tous les clubs peuvent organiser des compétitions qui ne donnent pas lieu à l'attribution d'un titre. Les propositions seront à adresser au plus tôt au secrétariat fédéral.

VI) ACTIVITE "TREUILLEE"

Quelques centres envisagent de se doter d'un équipement de treuil. Le développement de matériels de qualité permet donc la pratique de cette activité supplémentaire. Deux expérimentations sont en cours. Il restera à définir les modalités de formation au treuil des moniteurs parapente.

Une grande partie des débats de l'atelier a traité de la représentativité du parapente à la FFP et de sa situation - L'enjeu - les risques pour les écoles d'une situation incertaine - les propositions.

VII) NOMINATION D'UN TECHNICIEN NATIONAL A PLEIN TEMPS POUR LE PARAPENTE

En 3 ans, on passe de 6 à 22 écoles et de 450 à 5500 licenciés.

Ceci démontre une croissance rapide et les perspectives d'évolutions sont encore favorables à une croissance.

L'équipe dirigeante est restée la même.

L'activité étant récente, elle ne dispose pas, comme le parachutisme d'une équipe "d'anciens" qui puisse l'assister dans son développement, et il faudrait attendre encore plusieurs années pour trouver cette population.

Les cadres du parapente ne souhaitent pas attendre, au regard de la politique agressive de la FFVL. Etant attachés à la FFP, ils estiment que l'ENJEU est suffisamment important pour qu'il soit pris en compte.

Souhait : La coordination technique, le suivi, la maîtrise du développement, la formation des cadres... ne peuvent plus être assurés par un T.N. bénévole. La nomination d'un T.N. professionnel devient indispensable. Le Président, Bernard COLAS a accepté (en atelier), à la condition que les licenciés "participent" au financement de son salaire.

Proposition : Augmentation du prix des licences de tous les pratiquants parapente de 20 Frs, quelle que soit leur origine.

VIII) CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Ce groupe, dont Jean Claude MESSMER est rapporteur, devra faire rapidement des propositions au Comité Directeur de la Fédération.

Anomalies relevées sur les FIR parapente 1989

- . accident déclaré sur site non répertorié
- . responsable de séance non déclaré sur dossier d'agrément
- . responsable de séance moniteur régional
- . site non précisé sur la FIR
- . élève ayant moins de 5 vols, accidenté sur site "difficile de plus de 1000 mètres"

Il est impératif que :

- . tous les sites école soient répertoriés à la FFP
- . les séances soient encadrées par un moniteur fédéral au moins
- . toutes les FIR soient entièrement et lisiblement renseignées

DECLARATION D'ACCIDENT ET FICHE D'INFORMATION RAPIDE
(à établir par le responsable de la plateforme ou du site)

ASSOCIATION N° 12345678 (1) RESPONSABLE TECHNIQUE AU MOMENT DE L'ACCIDENT MATÉRIEL

NOM de l'Association : _____

DOMAGES : PARACHUTISTE TIERS CORPOREL MATÉRIEL

DATE : _____ HEURE : _____ X NOM du site ou de la plateforme : _____ NO FICHE FFP : _____ X (2)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACCIDENT ou l'INCIDENT : DÉPÊTE DÉPÊTE

PERSONNEL	MATERIEL	CONDITIONS AÉROLOGIQUES			
		ÉTAT DU CIEL	TEMPÉRATURE	HUMIDITÉ	VENT
<input checked="" type="checkbox"/>					

CONSEQUENCES de l'ACCIDENT ou de l'INCIDENT :

CIRCONSTANCES de l'ACCIDENT ou de l'INCIDENT :

CAUSES PRÉSUMÉES de l'ACCIDENT ou de l'INCIDENT : (à compléter éventuellement un croquis ou des photos)

ENSEIGNEMENTS A TIRER : _____

PERSONNEL : _____

MATERIEL : _____

(1) Le type de matériel parachute utilisé ou un croquis dessiné par son nom et les caractéristiques de celui-ci.

(2) L'origine de parachute lors d'un choc doit être les rubriques suivantes :
 • PP - Parachute de piste
 • PS - Parachute sportif
 • VP - Vol parasol
 • EG - Vol libre
 • P1 - Initiation par sautoir
 • P2 - Initiation 3ème degré
 • P3 - Perfectionnement
 • PA - Préparation à l'atterrissage
 • VC - Voile contact

(3) CAUSES PRÉSUMÉES DE L'ACCIDENT ou de l'INCIDENT : Ces causes sont attribuées au personnel et/ou au matériel. La contribution à inclure dans la description litérale.

(4) CONSÉQUENCES : localisation des blessures. La contribution figure sur le tableau de localisation des blessures.

PARACHUTISTE : NOM : _____ Prénoms : _____ Date naissance : _____ X
 Adresse : _____
 Assuré social : OUI NON
 NOM : _____ Prénoms : _____
 Adresse complète : _____

TIERS : _____

LIBRET de PROGRESSION N° : _____
 LICENCE - ASSURANCE du PARACHUTISTE N° : _____ X
 CLUB N° : _____ NOM : _____ date de délivrance : _____ type : _____ X
 BREVET de PARACHUTISME : type _____ Date _____ Date d'examen médical : _____
 TYPE de VÉHICULE TRACTEUR : _____ Immatriculation : _____ propriétaire : _____

CONTROLE du PARACHUTE : _____ date : _____ contrôleur : _____
 TÉMOINS de l'ACCIDENT : _____ Prénoms : _____
 NOM : _____ Prénoms : _____
 NOM : _____ Prénoms : _____
 NOM : _____ Prénoms : _____

AUTRES INDICATIONS, éventuellement : _____

CERTIFIÉ EXACT par le Président de l'Association ou l'Instructeur _____ X

DATE et SIGNATURE de la VICTIME : _____ X

NOTE TRÈS IMPORTANTE :
 Le présent formulaire est à compléter par le responsable de la plateforme ou du site de l'accident. Il est à compléter par le responsable de la plateforme ou du site de l'accident. Il est à compléter par le responsable de la plateforme ou du site de l'accident.

PERSONNEL	MATERIEL
11	11
12	12
13	13
14	14
21	
22	
23	

• HORS SAUT :
 - Séance d'éducation physique
 - Entraînement au sol
 - Embarquement ou déplacement à bord du véhicule de transport
 - Autres : _____

• COLLISION EN VOL :
 - Voile contact
 - Avec angle volant
 - Autres : _____

• ATERRISSAGE :
 - Configuration
 - Finité voile contact
 - Voiture mal déployée
 - Balancement, dérapage, décrochage
 - Erreur d'orientation
 - 100% ariete
 - Réaction près du sol
 - Turbulence, rafale
 - Freinage, matériels aérovol
 - Traîné ou plaqué au sol

MODIF FIR PARA → Plante - MS

① Seul le numéro d'affiliation d'une école après par la F.F.P. peut paraître ici.

② Seuls les sites ayant fait l'objet d'une fiche descriptive & homologation peuvent paraître ici (à l'échelle & moins de 20 grands vols, ou n'a pas le brevet 12).

③ les témoins sont les 2 moniteurs de l'école de parachute, responsables de l'activité au moment de l'accident.

Remarque Les minutes concernant les licences brevets B ou Pilote peuvent - Soit faire remplir une FIR par leurs centres - Soit faire une déclaration sur papier libre en y joignant leur attestation de brevet de Pilote.

NOTA : Le coefficient ne dispense pas du commentaire

(4) CONSÉQUENCES : localisation des blessures. Aucune conséquence : 10 (encadrer le ou les numéros correspondant)

Localisation	Niveau	Pré-Atterrissage	Atterrissage	Après-Atterrissage	Localisation	Niveau	Pré-Atterrissage	Atterrissage	Après-Atterrissage
Tête	01	01	01	01	01	01	01	01	01
Tronc	02	02	02	02	02	02	02	02	02
Bras	03	03	03	03	03	03	03	03	03
Mains	04	04	04	04	04	04	04	04	04
Avant-bras	05	05	05	05	05	05	05	05	05
Doigt	06	06	06	06	06	06	06	06	06
Langue	07	07	07	07	07	07	07	07	07
Colonne vertébrale	08	08	08	08	08	08	08	08	08
Épaule	09	09	09	09	09	09	09	09	09
Coude	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Catégorie	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Autre	12	12	12	12	12	12	12	12	12